



New Brunswick
Forest Products Commission

Commission des produits forestiers
du Nouveau Brunswick

Rapport annuel 2021-2022

Ressources naturelles et Développement de l'énergie

1^{er} novembre 2022

Le 1^{er} novembre 2022

Hon. Mike Holland, ministre
Ministère de Ressources naturelles
et Développement de l'énergie
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

Objet : Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick – Rapport annuel 2020-2021

Au nom de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, j'ai le privilège de présenter notre rapport annuel pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Le rapport a pour but de rendre compte des activités et des réalisations de la Commission des produits forestiers durant l'exercice financier 2020-2021 et de transmettre des renseignements sommaires sur les sept offices de commercialisation des produits forestiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués,



Brian Mosher
Président
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Message du président.....	1
Faits saillants de la dernière année	2
Objectifs et fonctions de la Commission	3
Aperçu des activités de la Commission	4
Changement des membres de la Commission.....	5
Collecte de données.....	5
Vérification et compte rendu.....	6
Législation – lois / règlements / arrêtés	6
Enquêtes	7
Appels.....	7
Plan stratégique de la Commission.....	8
Offices de commercialisation	8
Réunions de la Commission.....	8
Négociations.....	8
Indicateurs de rendement.....	9
Information financière	9
Annexe A – La Production des boisés privés et les données sur les ventes	11
Annexe B – Les recettes et les dépenses sur la sylviculture pour les Offices de commercialisation des produits forestiers	123
Annexe C – Information financière des Offices de commercialisation des produits forestiers	14
Annexe D – Les Offices de commercialisation coordonnées des personnes-ressources	16

Message du président

La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick (CPF), un organisme créé en 1971 par la *Loi des produits forestiers*, encadre les sept Offices de commercialisation des produits forestiers (les « Offices de commercialisation ») et agit comme intermédiaire dans les relations commerciales entre les propriétaires de boisés privés, les sept Offices de commercialisation, les industries forestières (les usines de pâte et papier, les scieries et les consommateurs) et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La Commission et les Offices de commercialisation exercent un pouvoir législatif en ce qui a trait à la réglementation de la production et la commercialisation des produits forestiers de base qui proviennent des boisés privés. La Commission relève du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du Comité des corporations de la Couronne, un comité permanent de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport annuel a été conçu pour s'harmoniser avec les exigences de déclaration du système de gestion officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, axé sur la présentation de l'information sur le rendement et visant à offrir au public une meilleure reddition de compte.

Le rapport annuel de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick (la « Commission ») fournit des renseignements récapitulatifs sur les activités de cette dernière, ainsi que les renseignements financiers et statistiques pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021. La principale fonction du rapport annuel est de rendre des comptes à l'Assemblée législative et au grand public. Il constitue un lien public important entre les objectifs et les plans de la Commission et les résultats obtenus.

Au cours de l'exercice financier qui s'achève, la Commission et son personnel se sont efforcés de parvenir à une meilleure harmonisation entre les fonctions de la Commission et ses objectifs aux termes des différentes lois. Nous nous réjouissons de poursuivre ce processus tout au long de l'exercice à venir.

Brian Mosher
Président, Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

Faits saillants de la dernière année

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont continué à se faire ressentir tout au long de l'exercice financier 2021-2022. Dans la foulée d'une autre éclosion, les employés du gouvernement ont reçu pour directive de travailler à domicile à partir de janvier 2022; ils ont réintégré leur lieu de travail le 22 février 2022. Pendant cette période, toutes les réunions ont été tenues virtuellement. Lorsqu'ils ont réintégré leur lieu de travail, les employés ont tous continué à observer les lignes directrices établies par Santé publique.

Quant à elle, la Commission a poursuivi l'élaboration de son plan stratégique, lequel a élargi des activités en cours et en a créé de nouvelles dans le cadre de son fonctionnement au quotidien.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Commission a également examiné ses procédures internes relatives aux vérifications touchant les certificats de transport pour corriger les lacunes et lancé la mise en œuvre d'un système de gestion des CT, en plus d'avoir mis au point des améliorations au processus des comités de négociation en établissant un nouvel arrêté sur les comités de négociation, lequel a été rédigé à la fin de 2021-2022.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Commission s'est penchée sur un appel et réalisé une enquête sur l'utilisation du certificat de transport par un exploitant de parc à bois, sur un entrepreneur en exploitation forestière et sur des redevances impayées. Par ailleurs, les relations entre les offices de commercialisation et la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick ont été examinées, exercice qui a mené à l'élaboration d'un arrêté par la Commission et l'élaboration de lignes directrices pour les dépenses liées aux redevances des offices.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Commission a poursuivi la création de son site Web indépendant, lequel a été mis en ligne à la mi-2021, comme cela avait été prévu.

Pendant la période allant de janvier 2021 à décembre 2021, la Commission a effectué une collecte de données sur le bois sur pied mensuellement. Cette collecte de données mensuelle a aidé le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie à se pencher sur des changements aux taux de redevance sur le bois en vigueur dans la province. De plus, la Commission a continué à collecter des données sur la production des boisés privés et des données sur l'utilisation du bois auprès de titulaires de permis et de titulaires de sous-permis.

Objectifs et fonctions de la Commission

La Commission des produits forestiers (la « Commission ») a été établie en 1971 par la *Loi sur les produits forestiers*, bien que ses pouvoirs, fonctions et responsabilités découlent aussi de la *Loi sur les produits naturels*. Son rôle premier consiste à assurer la surveillance générale des activités des sept Offices de commercialisation des produits forestiers au Nouveau-Brunswick, les Offices eux-mêmes étant constitués en vertu de la *Loi sur les produits naturels*.

Des règlements pris par le lieutenant-gouverneur en conseil sous le régime de la *Loi sur les produits naturels* établissent les sept Offices de commercialisation des produits forestiers, les habilitant également à percevoir des redevances sur les produits forestiers de base récoltés et commercialisés. La Commission édicte en outre des règlements définissant l'administration et la gouvernance de chacun des Offices. Le tableau qui suit indique l'année d'entrée en vigueur de chaque Office, le règlement ayant mené à sa constitution, le règlement administratif s'y rapportant ainsi que l'organisme s'y trouvant associé.

Office de commercialisation des produits forestiers	Année d'entrée en vigueur	Règlement constitutif	Règlements administratifs	Organisme associé
Carleton-Victoria (CV)	1978	Règlement 2014-1	Règlement 2005-140	Carleton-Victoria Wood Producers Association
Madawaska (MAD)	1961		Règlement 2006-87	S.O.
Nord (NS)	1973		Règlement 2005-142 & Règlement 2013-81	North Shore Forestry Syndicate Inc. (Inactif)
Comté de Northumberland (NTH)	1974		Règlement 2005-144	Northumberland County Woodlot Owners Association
Sud-est du Nouveau-Brunswick (SENB)	1981		Règlement 2005-106	S.O.
Sud du Nouveau-Brunswick (SNB)	1979		Règlement 2005-146	SNB Wood Cooperative Ltd.
York Sunbury Charlotte (YSC)	1978		Règlement 2004-148 & Règlement 2015-18	S.O.

La Commission a pour objectifs :

- (a) d'encourager et de faciliter l'expansion des marchés et l'équité des prix tant pour les producteurs que pour les consommateurs de produits forestiers bruts achetés;
- (b) d'encourager et de faciliter l'utilisation optimale des ressources provenant des terrains boisés privés.

La Commission exerce les fonctions suivantes :

- (a) elle examine et apprécie les données relatives à la production et à la vente des produits forestiers bruts achetés;
- (b) elle facilite un dialogue efficace entre les producteurs et les consommateurs;
- (c) elle administre le processus de négociation des associations de producteurs et de leurs agents;
- (d) elle agit sur demande à titre de conciliatrice dans les différends susceptibles de survenir

- entre une association de producteurs et un consommateur de produits forestiers bruts;
- (e) elle mène des enquêtes sur les questions ci-dessous concernant les produits forestiers bruts :
- (i) leur coût de production, de distribution et de transport,
 - (ii) les prix, les marchés et les systèmes de classification,
 - (iii) toute autre question reliée à leur commercialisation;
- (f) elle examine les plaintes ayant trait à la commercialisation des produits forestiers bruts;
- (g) elle se tient au courant des évolutions dans le domaine de la récolte et de la commercialisation des produits forestiers bruts;
- (h) elle recommande au ministre l'établissement de contrôles sur la commercialisation qui paraissent nécessaires ou souhaitables.

La Commission est chargée de superviser la direction générale et le rendement du réseau de commercialisation réglementé pour les terres privées au Nouveau-Brunswick. À cette fin, elle doit s'assurer que les Offices de commercialisation exercent les pouvoirs qui leur sont conférés de la manière prévue. La Commission :

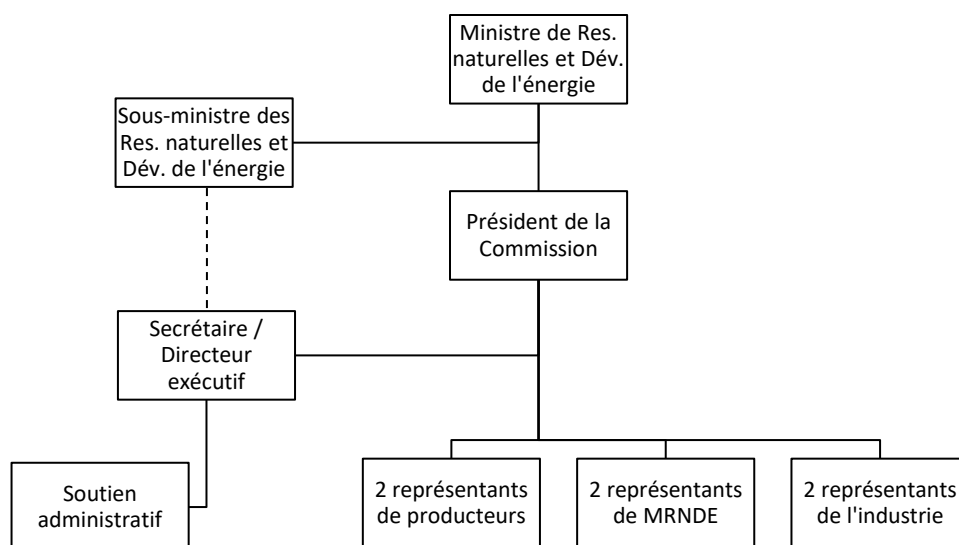
- est responsable de la supervision générale des sept Offices de commercialisation des produits forestiers réglementés (voir Annexe D);
- assure la liaison et constitue l'organisme d'appel pour les Offices de commercialisation, les propriétaires de boisés privés, le gouvernement et l'industrie;
- contribue à régler les litiges entre les propriétaires de boisés, les Offices, l'industrie, les entrepreneurs, les courtiers et autres;
- peut faciliter la négociation, la conciliation et l'arbitrage entre les Offices et l'industrie;
- examine les plaintes ayant trait à la commercialisation des produits forestiers bruts;
- procure des conseils d'orientation stratégique au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie;
- recommande des modifications aux règlements en ce qui concerne les Offices de commercialisation et le système de commercialisation.

Les sept Offices de commercialisation reçoivent des pouvoirs particuliers en vertu des règlements, et la Commission doit vérifier leurs travaux compte tenu de leurs plans de commercialisation. Dans ce rôle, elle représente les intérêts des propriétaires de boisés privés dans les zones réglementées par chacun des Offices.

Aperçu des activités de la Commission

La Commission est responsable envers le ministre de Ressources naturelles et Développement de l'énergie. La structure de la Commission est décrite dans la *Loi sur les produits forestiers*, et elle comprend sept membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Commission a pour but de fournir une représentation équitable de tous les segments du secteur forestier, qui inclut deux représentants des producteurs (propriétaires de boisés privés), deux représentants des industries forestières du Nouveau-Brunswick, deux représentants du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, et un président indépendant. Les mandats nommés pour les représentants de l'industrie et les producteurs sont jusqu'à trois ans et les mandats nommés pour les représentants du Ministère et le Président sont jusqu'à cinq ans.

Pendant l'année, la Commission avait des employés composés d'un Directeur exécutif / Secrétaire et quatre autres membres du personnel.



Secteur	Représentant	Date de nomination	Terme (années)
Président indépendant	Andrew Green	12 juillet 2018	5 (démissionné en octobre 2021)
Président indépendant	Brian Mosher	10 février 2022	Terminant le mandat du président précédent
RNDE	Carol Dixon	26 septembre 2019	3
RNDE	Maurice Harquail	12 juillet 2018	4
Producteurs	Mario Comeau	27 mai 2021	3
Producteurs	Sherrie Boyd	27 mai 2021	2
Industrie forestière	Mike O'Blenis	23 mars 2019	2
Industrie forestière	Mike Legere	27 mai 2021	2
Industrie forestière	Brent Thompson	11 février 2021	3

Changement des membres de la Commission

En octobre 2021, M. Andrew Green a démissionné de sa nomination à la Commission comme président. Mme Carol Dixon a assuré la présidence de novembre à février jusqu'à ce qu'un nouveau président puisse être nommé. En février 2022, M. Brian Mosher, qui, de 2012 à 2018, avait occupé la fonction de président de la Commission, a été nommé à ce même poste pour assurer la relève pendant le reste du mandat de M. Green. En mai 2021, M. Mario Comeau et Mme. Sherrie Boyd ont été nommés comme représentants des producteurs et M. Mike Legere a été nommé comme représentant de l'industrie forestière.

Collecte de données

La Commission recueille régulièrement auprès des Offices des données se rapportant entre autres à la production mensuelle et aux ventes de produits forestiers de base effectuées par leur intermédiaire, ainsi que des états financiers et des rapports sur les recettes et dépenses en gestion forestière associées au Programme de sylviculture pour les lots boisés privés. Au cours de l'exercice 2021-2022, elle a travaillé sur des initiatives visant à améliorer la cohérence et l'exactitude des données sur la production recueillie auprès des Offices. La Commission a également recueilli et fait rapport sur la valeur des droits de coupe dans le cadre de ses travaux

et au cours de cette année fiscale, a commencé à collecter ces données sur une base mensuelle pour aider le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie en considérant les changements aux taux de redevances provinciaux pour le bois afin de minimiser le temps écoulé entre les résultats de l'étude de la Commission et l'application des nouveaux taux de redevances.

Vérification et compte rendu

Les données sur la production des boisés privés et l'information financière vérifiée des sept Offices de commercialisation des produits forestiers ont été compilées, normalisées et évaluées pour présenter des rapports et des renseignements au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Elles sont résumées aux annexes A et C du présent rapport.

Un examen des recettes et des dépenses du programme de sylviculture provincial dans les boisés privés a aussi été réalisé, lequel a permis de vérifier que pas plus de 20 % des fonds consacrés aux travaux sylvicoles dans la province ont été utilisés par les Offices de commercialisation aux fins de l'administration du programme, et de s'assurer que les Offices communiquent d'autres précisions sur leurs revenus pour la part de 10 % du financement du gouvernement exigé en tant que « financement des propriétaires » pour l'exercice financier en cours (voir l'annexe B).

La Commission a aussi mené des vérifications procédurales des certificats de transport de produits forestiers de base. Les certificats de transport sont vérifiés dans chaque région d'Office de commercialisation afin d'obtenir le niveau d'achèvement de l'information requise par la réglementation et l'exactitude des renseignements consignés sur les certificats. Les résultats de ces vérifications sont publiés dans un rapport par la Commission. Les résultats des vérifications concernant les CT de 2021-2022 ont permis de relever un problème de conformité important par rapport aux informations déclarées dans les CT. Ces conclusions ont été examinées de manière plus approfondie jusqu'à la fin de l'exercice financier.

Également au cours de l'exercice 2021-2022, la Commission a examiné ses procédures internes relatives aux vérifications touchant les certificats de transport pour corriger les lacunes et prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes pour ce qui est des comités de négociation. Cela a impliqué l'instauration d'un système de gestion des CT basé sur des pratiques exemplaires en raison de problèmes de non-paiement des redevances et de rapports de mesurage non déclarés. Le directeur exécutif de la Commission a examiné les pratiques de tous les comités de négociation quant à la manière dont ils effectuent les rapprochements et prennent en considération les CT qui sont délivrés; il a également élaboré une norme pour le système normalisé de gestion des CT en fonction des pratiques exemplaires, laquelle doit être adoptée par tous les offices, et qui a été examinée et ratifiée par les membres de la Commission en décembre 2021. La Commission a également estimé que le système de gestion des CT devait être inclus dans le champ d'application du processus de vérification par une tierce partie des offices ainsi que dans les conclusions à intégrer dans les rapports de vérification remis à la Commission à compter de l'exercice financier 2022-2023.

Législation – lois / règlements / arrêtés

La Commission a aussi émis les arrêtés suivants pendant l'exercice 2021-2022:

Ordre No.	Sujet	Date d'entrée en vigueur	Date abrogée ou expirée (si applicable)
2021-527	Arrêté pour les dépenses et les investissements des Offices de commercialisation des produits	21 octobre 2021	s.o.

	forestiers– <i>Loi sur les produits naturels</i>		
2022-596	Arrêté pour l'autorisation aux fins d'emprunt pour l'Office de York Sunbury Charlotte	14 décembre 2021	13 décembre 2022

Enquêtes

La Commission a mené deux enquêtes au cours de l'exercice 2021-2022.

L'une de ces enquêtes a permis d'examiner les relations entre les offices de commercialisation et la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick (Fédération). Au cours de cette enquête, la Commission a demandé que les offices communiquent des détails concernant le montant des fonds versés à la Fédération et concernant les fins auxquelles ces fonds étaient destinés. Les offices sont autorisés à publiciser et à promouvoir les produits réglementés; toutefois, ils ne sont pas autorisés à demander à quelqu'un de faire du lobbying auprès du gouvernement en leur nom, et rien n'indiquait que la Fédération aidait les offices de commercialisation à remplir leur mandat relativement à la promotion et à la commercialisation des produits réglementés au Nouveau-Brunswick. L'arrêté de la Commission n° 2021-527 a été produit et il précise que les offices ne sont pas autorisés à utiliser des fonds générés par la perception de redevances pour financer la Fédération et qu'ils doivent cesser d'être membres de la Fédération. Dans la foulée, des lignes directrices ont été élaborées pour les dépenses liées aux redevances des offices, lesquelles ont été approuvées par la Commission en janvier 2022.

L'enquête sur un exploitant de parc à bois dans l'ouest du Nouveau-Brunswick s'est poursuivie en 2021-2022, et de multiples cas de documents en double contenant des informations identiques ont été découverts pour des livraisons à des parcs à bois et des usines. Des usines ont acheté du bois pensant qu'il provenait d'un parc à bois, ce qui n'était pas le cas. La Commission a communiqué cette information aux offices de commercialisation pour qu'ils puissent vérifier si le paiement intégral des redevances avait été effectué.

La Commission a reçu de l'information sur un entrepreneur en exploitation forestière et a lancé une enquête, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, sur l'utilisation du certificat de transport, en particulier pour du bois non déclaré qui est exporté à l'extérieur de la province à partir de lots boisés privés. Le directeur exécutif de la Commission et des agents de conservation de la Sécurité publique ont été nommés inspecteurs. Le ministère de la Sécurité publique a recueilli des informations sur les certificats de transport et les rapports de mesurage auprès de cet entrepreneur pour un peu moins de 500 chargements de camion de bois. La Commission a communiqué cette information à l'office de commercialisation concerné pour qu'il puisse vérifier si le paiement des redevances avait été effectué dans son intégralité.

La Commission a reçu une plainte de la part d'un office de commercialisation affirmant qu'un titulaire de permis de coupe sur les terres de la Couronne avait omis de négocier de bonne foi, conformément à l'article 15 de la *Loi sur les produits forestiers*. Des avis juridiques ont été obtenus par la Commission, et l'enquête s'est poursuivie au cours de l'exercice financier suivant.

Appels

Le 21 avril 2021, le conseil d'administration de l'Office de commercialisation des produits forestiers de York Sunbury Charlotte (l'Office de YSC) a adopté une résolution pour empêcher la participation des titulaires de permis et des titulaires de sous-permis aux futurs appels d'offres

concernant le bois sur pied dans les terrains boisés privés. L'entreprise AV Group NB a par la suite soumis un avis d'appel concernant la décision de l'Office de YSC, conformément à l'article 65(1) de la *Loi sur les produits naturels*. Cet appel a été entendu le 7 décembre 2021, et une décision a été rendue le 5 janvier 2022.

Plan stratégique de la Commission

La Commission a élaboré un plan stratégique pour guider et concentrer ses efforts sur plusieurs projets et de nouvelles activités. Les membres de la Commission ont participé à des séances de planification stratégique pour trouver des activités et pour dresser une liste des priorités et des échéances proposées. Le plan stratégique a été adopté par les membres en décembre 2021. Un sous-comité formé de membres de la Commission a été constitué et il a travaillé avec le personnel de la Commission pour poursuivre l'élaboration du plan stratégique, entre autres en tenant des réunions avec des intervenants.

Offices de commercialisation

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, la Commission a commencé à exercer les pouvoirs de l'Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick (SNB). Les pouvoirs de l'Office ont été retournés à ses membres de manière probatoire à partir du 1^{er} décembre 2019 au moyen d'un arrêté de la Commission. Toutes les mesures qui s'imposaient ont été prises, un plan stratégique a été élaboré, et il n'y a eu aucun autre problème de déclaration avec SNB; le statut probatoire a été retiré en juillet 2022.

Réunions de la Commission

Durant l'année, la Commission a tenu neuf réunions, et le taux de participation des membres a été de 95 p. 100. Six réunions ont eu lieu à Fredericton, tandis que les trois autres ont eu lieu virtuellement.

Négociations

Dans le cadre de son mandat, la Commission est responsable de l'administration du processus de négociation entre les Offices et les consommateurs. Elle le fait depuis 2005, par le biais de l'arrêté n° 2005-189 (*Arrêté sur les comités de négociation des offices de commercialisation des produits forestiers – Loi sur les produits naturels*). Cet arrêté exige que les Offices et les consommateurs de produits forestiers de base communiquent à la Commission les noms des personnes qui prendront part aux négociations entre les parties (comités de négociation).

En 2021-2022, des améliorations ont été jugées nécessaires par rapport au processus des comités de négociation, et la Commission a formé un sous-comité constitué de deux de ses employés et deux de ses membres pour tenir une réunion avec des représentants des offices de commercialisation et de l'industrie pour discuter des améliorations et des changements proposés à l'arrêté sur les comités de négociation et les examiner. Un consensus a été obtenu relativement à plusieurs des modifications proposées, et un nouvel arrêté sur les comités de négociation était en cours de rédaction à la fin de l'exercice 2021-2021, avec une entrée en vigueur au cours de l'exercice 2022-2023.

Au cours de l'exercice 2021-2022, il y a eu sept comités de négociation qui ont été officiellement signalés auprès de la Commission entre des offices de commercialisation et des transformateurs, et un rapport de négociation a été déposé par un transformateur. L'une des négociations a été soumise à la conciliation en janvier 2022, processus au terme duquel l'une des parties a demandé à la Commission de soumettre la négociation à l'arbitrage. Le comité d'arbitrage n'a pas été formé avant la fin de l'exercice financier.

Indicateurs de rendement

Ces indicateurs comprennent la date de réalisation du rapport annuel, le délai de réponse aux demandes d'enquête, les dates d'échéance des sommaires de production des boisés privés, l'échéancier de l'examen et de la mise en œuvre de politiques, les échéances pour la collecte des données et la production de rapports, ainsi que les échéances pour la vérification des certificats de transport. Le tableau suivant résume les rendements de ces indicateurs pour 2021-2022.

Indicateur de rendement	Mesure	Rendement
Rapport annuel de la Commission	Terminé au plus tard le 31 août de chaque année	Rapport annuel 2020-2021 en retard*
Enquêtes	Répondre officiellement aux demandes d'enquêtes dans 30 jours	Toutes les demandes sont traitées dans les délais impartis
Sommaires de production	Terminé au plus tard le 15e de chaque mois	Reçu à temps 12 des 12 mois
Examen des politiques/Mise en œuvre	Terminé au plus tard le 31 mars de chaque année	Incomplet
Collecte de données sur le bois sur pied	Données transactionnelles à remettre le 31 octobre de chaque année	Données de 2021 reçues mensuellement
Rapport d'étude des droits de coupe	Rapport terminé au plus tard le 31 janvier de chaque année	Rapport de janvier à décembre 2021 rapport en cours
Vérification des certificats de transport	Terminé au plus tard le 30 septembre de chaque année	Vérification finale et sommaire terminée en janvier 2021

* Publication tardive du rapport annuel en raison de la soumission tardive des états financiers vérifiés de l'Office de commercialisation des produits forestiers du comté de Northumberland.

Information financière

La Commission reçoit son financement du budget du Ministère de Ressources naturelles et Développement de l'énergie. Il est l'unique source de financement pour la Commission. Aucun bilan n'a été établi puisque la Commission tire directement son financement du RNDE conformément à un budget accepté. La Commission ne reçoit pas les fonds sous forme de subvention, car elle relève directement du budget du RNDE et obtient un soutien administratif du Ministère. La Commission est une personne morale déterminée par la *Loi des produits forestiers* et confirmée par le Bureau du vérificateur général. Les dépenses de la Commission sont également incluses dans le rapport annuel et les états financiers du RNDE. Le président de la Commission reçoit une rémunération de 25 000 \$ par année et les six autres membres de la Commission assistent aux réunions mensuelles et reçoivent une indemnité journalière (150 \$ par jour) lorsqu'ils exercent des activités pour le compte de la Commission, conformément au décret afférent du lieutenant-gouverneur en conseil. Un remboursement des frais de déplacement raisonnables est offert aux membres, conformément à la Directive AD-2801 sur les déplacements du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

États financiers de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick 2021-2022

	2021-2022	2021-2022	Écart
	Budget	Budget ordinaire	budgétaire
<i>Administration</i>			
Feuille de paye courante et avantages sociaux	368 399 \$	282 819 \$	85 580 \$
Frais de déplacement - administration	16 500	503	15 997
Loyer et dépenses de fonctionnement	129 790	59 029	70 761
Total partiel Administration	514 689	342 351	172 338
<i>Dépenses des membres</i>			
Indemnité quotidienne des membres	36 700	23 283	13 417
Frais de déplacement des membres	13 800	3 876	9 924
Total partiel pour les membres	50 500	27 159	23 341
Total	565 189 \$	369 510 \$	195 679 \$
•	<i>Source: RNDE / Commission des produits forestiers du N.-B.</i>		

Annexe A – La production des boisés privés et les données sur les ventes

Volumes en mètres cubes par les Offices de commercialisation des produits forestiers (à l'exclusion de la biomasse)

Année	Carleton-Victoria	Madawaska	Nord	Northumberland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	Total
2012-2013	150 100	195 500	203 800	47 500	162 500	292 600	144 300	1 196 300
2013-2014	206 600	207 800	238 100	112 400	239 000	420 000	245 300	1 669 200
2014-2015	213 800	164 100	252 100	140 500	226 100	354 600	238 900	1 590 100
2015-2016	320 691	239 681	266 031	232 378	253 282	431 263	345 008	2 088 334
2016-2017	296 232	265 355	238 159	247 137	242 536	505 446	447 462	2 242 327
2017-2018	291 560	208 523	195 149	192 149	267 057	416 742	383 596	1 954 912
2018-2019	311 510	181 356	163 656	219 643	354 166	414 079	303 005	1 947 415
2019-2020	250 637	174 847	206 302	232 038	407 352	387 508	383 523	2 042 207
2020-2021	215 410	179 282	203 702	245 432	408 881	483 327	337 534	2,073,568
2021-2022	201 866	253 464	275 267	255 733	417 426	425 685	401 818	2 231 259
Moyenne	245 841	206 991	224 226	192 491	297 830	413 125	323 045	1 903 549

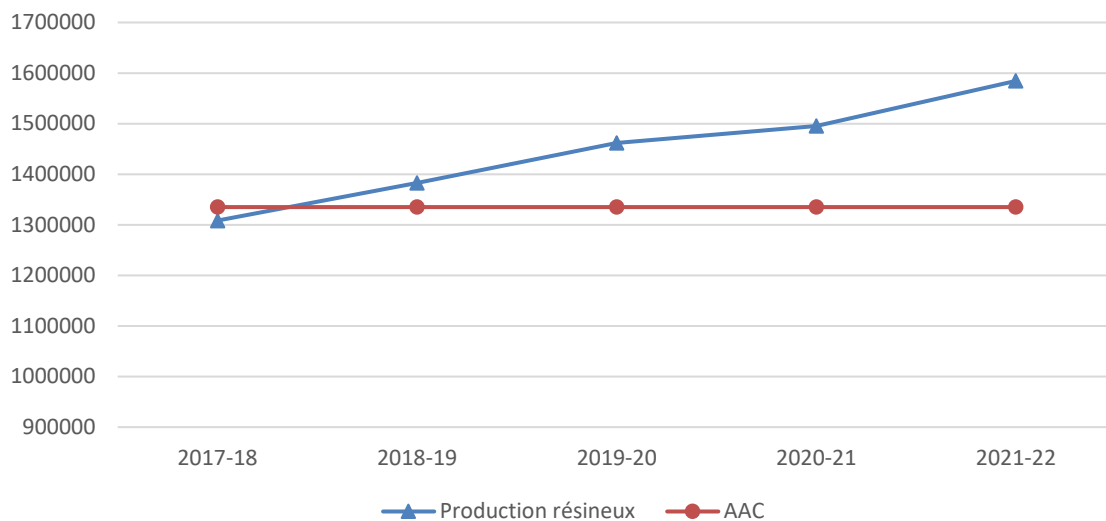
2021-2022 Volumes en mètres cubes par les Offices de commercialisation des produits forestiers (à l'exclusion de la biomasse)

Espèces	Carleton-Victoria	Madawaska	Nord	Northumberland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	Total
Récolte de résineux	116 219	163 328	164 251	212 232	310 914	346 446	271 060	1 584 450
Résineux CAP (70%)	100 000	75 000	180 000	120 000	250 000	345 000	265 000	1 335 000
Résineux CAP (Max.)	140 000	105 000	260 000	180 000	345 000	495 000	385 000	1 910 000
Récolte de feuillus	85 647	90 136	111 016	43 501	106 512	79 239	130 758	646 809
Feuillus CAP (70%)	125 000	95 000	215 000	90 000	185 000	305 000	235 000	1 250 000
Feuillus CAP (Max.)	190 000	145 000	310 000	125 000	270 000	430 000	345 000	1 815 000

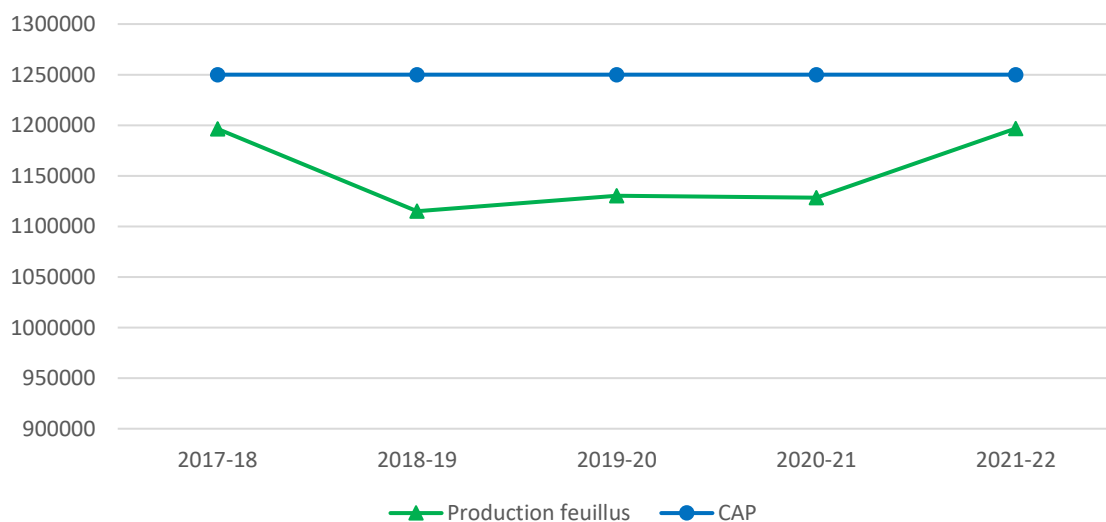
Ventes par les Offices de commercialisation des produits forestiers \$

Année	Carleton-Victoria	Madawaska	Nord	Northumberland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	Total
2012-13	7 708 280	7 365 283	6 209 351	2 341 227	6 195 271	11 643 389	9 080 488	50 543 289
2013-14	10 828 824	10 081 022	6 803 711	4 752 291	9 949 186	22 350 491	13 336 721	78 102 246
2014-15	10 822 864	7 587 292	6 467 140	6 280 849	10 424 132	15 438 242	9 281 149	66 301 668
2015-16	15 830 539	10 635 742	7 662 715	6 948 588	11 215 054	12 802 239	8 151 419	73 246 296
2016-17	15 431 461	10 431 716	7 625 007	8 235 854	9 370 499	14 354 767	10 399 983	75 849 287
2017-18	12 238 602	6 456 252	6 677 025	6 579 017	4 727 007	11 248 064	7 462 226	55 388 193
2018-19	15 091 166	7 822 783	6 800 081	7 287 898	3 942 402	10 697 078	8 804 429	60 445 837
2019-20	12 682 957	8 677,938	10 538 143	8 883 665	5 575 973	6 883 531	8 285 593	61 527 800
2020-21	10 481 470	9 114 419	8 946 419	7 856 536	4 397 742	9 734 055	6 926 715	57 457 356
2021-22	9 953 212	7 427 609	11 245 913	7 476 499	4 579 883	10 185 251	8 170 027	59 038 394
Moyenne	12 106 938	8 560 006	7 897 551	6 664 242	7 037 715	12 533 711	8 989 875	63 790 037

Production de bois résineux par rapport à la coupe annuelle permise



Production de feuillus par rapport à la coupe annuelle permise



Annexe B – Les recettes et les dépenses sur la sylviculture pour les Offices de commercialisation des produits forestiers

2021-2022 Programme de sylviculture	Office de commercialisation des produits forestiers							Total
	Carleton- Victoria	Madawaska	Nord	Northum- berland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	
Financement du programme de sylv. du GNB (\$)	435 762 \$	700 000 \$	838 604 \$	445 847 \$	810 462 \$	886 592 \$	830 335 \$	4 947 602 \$
Financement du programme de sylv. privée	43 576 \$	99 172 \$	174 220 \$	75 510 \$	290 199 \$	230 237 4	95 464 \$	1 008 378 \$
Financement total du programme de sylv. (\$)	479 338 \$	799 172 \$	1 012 824 \$	21 357 \$	1 100 661 \$	1 116 829 \$	925 799 \$	5 955 980 \$
Partage des coûts du GNB %	91%	88%	83%	86%	74%	79%	90%	83%
Dépenses directes du GNB en programme de sylv.	348 610 \$	621 491 \$	826 660 \$	418 842 \$	886 788 \$	923 965 \$	740 876 \$	4 767 232 \$
Dépenses directes du GNB en programme de sylv. %	80%	78%	82%	80%	81%	83%	80%	80%
Dépenses d'administration du programme de sylv. %	20%	22%	18%	20%	19%	17%	20%	19%
Financement total du programme du GNB	435 762 \$	700 000 \$	838 604 \$	445 847 \$	810 462 \$	886 592 \$	830 335 \$	4 947 602 \$

Annexe C – Information financière des Offices de commercialisation des produits forestiers

Les Offices de commercialisation des produits forestiers – Sommaire de bilan

2021-2022	CV	MAD	NORD	NTH	S-E du N.-B.	Sud du N.-B.	YSC	Total
Actif								
À court terme	1 275 396	1 300 190	1 063 437	992 931	1 695 026	1 567 463	1 291 268	9 185 711
Investissements	-	-	287 135		-	7 440	-	294 575
Immobilisations et équipement	509	122 110	193 049	9 593	127 904	-	32 476	485 641
Fonds affectés	10 000	-	-		-	-	-	10 000
Total actif	1 285 905	1 422 300	1 543 621	1 002 524	1 822 930	1 574 903	1 323 744	9 975 927
Passif								
À court terme	716 619	278 139	131 376	218 870	143 782	280 386	135 395	1 904 567
À long terme	-	40 000	24 000		-	40 000	-	104 000
Total passif	716 619	318 139	155 376	218 870	143 782	320 386	135 395	2 008 567
Actif net								
Actif net	569 286	1 104 161	1 388 245	783 654	1 679 148	1 254 517	1 188 349	7 967 360
Bénéfices non répartis								
Total passif et capitaux propres	1 285 905	1 422 300	1 543 621	1 002 524	1 822 930	1 574 903	1 323 744	9 975 927
<i>Fin d'exercice</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	

Les Offices de commercialisation des produits forestiers – Sommaire des résultats

2020-2021	CV	MAD	NORD	NTH	S-E du N.-B.	Sud du N.-B.	YSC	Total
Recettes								
Ventes de bois	9 953 212	7 427 609	11 245 913	7 328 953	4 579 883	10 185 251	8 170 027	58 890 848
Le coût des ventes de bois	9 944 684	7 148 099	10 943 906	7 086 833	4 205 231	9 825 047	7 753 344	56 907 144
Ventes nettes	8 528	279 510	302 007	242 120	374 652	360 204	416 683	1 983 704
Droits, redevances et autre	732 818	975 991	1 115 445	668 507	1 423 725	1 367 611	1 100 436	7 384 533
Recettes nettes	741 346	1 255 501	1 417 452	910 627	1 798 377	1 727 815	1 517 119	9 368 237
Dépenses	681 203	1 059 477	1 162 120	875 502	1 605 695	1 565 611	1 366 814	8 320 422
Revenu net (pertes)	60 143	196 024	251 332	35 125	192 682	162 204	150 305	1 047 815

Changements par rapport à l'année précédente	2021-2022	2020-2021	Écart	% de l'écart
Actif (\$)	9 975 927	8 473 174	1 502 753	+18%
Passif (\$)	2 008 567	1 565 342	443 225	+28%
Recettes nettes (\$)	9 874 900	9 232 592	642 308	+7%
Dépenses (\$)	8 916 369	8 350 396	565 973	+7%
Revenu net/ (pertes) (\$)	958 531	882 196	76 335	+9%
Ventes de bois (\$)	58 890 848	57 689 123	1 201 725	+2%
Production de résineux (x 1,000 m3)	1 584	1 323	261	+20%
Production de feuillus (x 1,000 m3)	647	533	114	+21%
Production totale (x 1,000 m3)	2 231	1 856	375	+20%

Annexe D – Les Offices de commercialisation - coordonnées des personnes-ressources

Office de commercialisation des produits forestiers de Carleton-Victoria

151, Perkins Way, Florenceville (N.-B.) E7L 3P6
Agent : Carleton-Victoria Wood Producer's Association

Président : Andrew Clark
Gestionnaire : Kim Jensen
Téléphone : 506-392-5584
Télécopieur : 506-392-8290
Courriel : info@cvwpa.ca

Office de commercialisation des produits forestiers du Madawaska

640, rue Principale
Saint-Jacques (N.-B.) E7B 1Y4

Président : Charles Albert
Gestionnaire : Diane Landry
Téléphone : 506-739-9585
Télécopieur : 506-739-0859
Courriel : odvdm@nbnet.nb.ca

Office de commercialisation des produits forestiers du Nord

2807, avenue de Miramichi, C.P. 386
Bathurst (N.-B.) E2A 3Z3

Président : Mario Comeau
Gestionnaire : Patrick Doucet
Téléphone : 506-548-8958
Télécopieur : 506-548-1165
Courriel : nsfpmb@nbnet.nb.ca

Office de commercialisation des produits forestiers du comté de Northumberland

271, rue McMurdo, parc industriel
C.P. 494, Miramichi (N.-B.) E1V 3M6
Agent: Northumberland Co. Woodlot Owners and Pulp Producers Assoc. Inc.

Président : Ken English
Gestionnaire par intérim : Paula Creamer
Téléphone : 506-622-7733
Télécopieur : 506-622-6317
Courriel : woodlot@nbnet.nb.ca

Office de commercialisation des produits forestiers du Sud-Est du Nouveau-Brunswick

C.P. 5074, Shediac (N.-B.) E4P 8T8
(Adresse de voirie : 3384, Route 132, Scoudouc (N.-B.) E4P 3S7)

Président : Gerard Dupuis
Gestionnaire : Neil Silliker
Téléphone : 506-532-1150
Télécopieur : 506-532-6500
Courriel : senbmb@nb.aibn.com

Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick

C.P. 4969, Sussex (N.-B.) E4E 5L1
(Adresse de voirie : 13, chemin de Drury's Cove, Sussex (N.-B.) E4E 4E4)

Président : John Sabine
Gestionnaire : Chris Spencer
Téléphone : 506-433-9860
Télécopieur : 506-433-3623
Courriel : Chris.Spencer@snbfpm.ca

Office de commercialisation des produits forestiers de York Sunbury Charlotte

680 Strickland Lane
Fredericton (N.-B.) E3C 2G6

Président : Dale Mowry
Gestionnaire : Matt Daigle
Téléphone : 506-444-6644
Télécopieur : 506-444-6630
Courriel : ysc@nbnet.nb.ca